

**Nettoyage : grille des salaires 2023**

Cette grille des salaires est applicable dans les entreprises relevant de la convention collective Nationale des entreprises de propreté et services associés (IDCC 3043) à partir du 1er février 2023.

**Filière exploitation**

Niveau	Echelon		
Maitrise - MP	MP5	20,09	
	MP4	18,58	
	MP3	16,68	
	MP2	15,04	
	MP1	14,22	
Niveau	Echelon		
Chef d'équipe – CE	3	14,17	
	2	14,01	
	1	13,25	
Niveau	Echelon	A[1]	B[2]
ATQS	3	13,72	14,01
	2	12,76	12,99
	1	12,08	12,29
AQS	3	11,86	12,07
	2	11,75	11,97
	1	11,65	11,85
AS	ASCS	11,59	11,79
	ASC	11,53	11,73
	ASP	11,48	11,66

**Majoration travail de nuit :**

- travaux réguliers : 20 % (si ancienneté avant le 1/1/1995 : 50%)
- travaux occasionnels : 100 %
- prime de panier : 2 MG par nuit de 6h30

**Travail du dimanche :**

- travaux d'entretien régulier : 20 %
- travaux occasionnels : 100 %

**Travail des jours fériés :**

- travaux réguliers : 50 %
- travaux occasionnels : 100 %

**Prime d'expérience :**

Le taux horaire est majoré suivant l'ancienneté.

- Après 4 ans : 2% ;
- Après 6 ans : 3% ;
- Après 8 ans : 4% ;
- Après 10 ans : 5% ;
- Après 15 ans : 5,5 %
- Après 20 ans : 6 %

[1] Salariés exerçant des activités de propreté ou des prestations associées

[2] Salariés exerçant des activités de propreté et de prestations associées (sous réserve d'exercice continu pendant 3 mois hors cas de remplacement)

**Filière administrative – Taux horaire**

Niveau	Echelon	
Maitrise -MA	MA3	19,89
	MA2	18,86
	MA1	16,80
Employés -EA	EA4	14,95
	EA3	13,66
	EA2	12,41
	EA1	11,58

Le temps nécessaire à l'habillage et au déshabillage doit être payé comme du travail effectif. De plus, l'entretien de la tenue de travail doit être à la charge de l'entreprise.

Surveillez vos fiches de paie, les sociétés de nettoyage pratiquent un abattement de 8 % du salaire brut pour le calcul des cotisations. Cette pratique, qui baisse vos cotisations, a été interdite par une décision jurisprudentielle.

